

## Appel de Candidatures de la SAFER Île de France

Articles L 143.3 et R 142.3 du Code Rural et de la Pêche Maritime  
La SAFER Île de France se propose de **rétrocéder** les biens fonciers ci-dessous désignés :

### Département : YVELINES (78)

#### 1/ Commune : LES MESNULS - 63 a 70 ca

Parcelle cadastrée :

- Le bois de l'épine : ZB-15

Ce bien figure en zone naturelle (N) du Plan Local d'Urbanisme.

#### 2/ Commune : ARNOUVILLE-LES-MANTES - 42 a 68 ca

Parcelles cadastrées :

- Le chemin de rosay : H-15-26

Ce bien figure en zone naturelle (N) du Plan Local d'Urbanisme.

**ET**

#### Commune : BOINVILLE-EN-MANTOIS - 20 a 91 ca

Parcelle cadastrée :

- La croix guereche : ZE-16

Ce bien figure en zone agricole (A) du Plan Local d'Urbanisme.

**La superficie totale de l'ensemble du foncier est de 00ha 63a 59ca.**

#### 3/ Commune : MONTESSON - 40 ca

Parcelle cadastrée :

- De la bouche du guignon : ZE-360[301]

Ce bien figure en zone agricole (A) du Plan Local d'Urbanisme.

#### 4/ Commune : PRUNAY-LE-TEMPLE - 51 a 00 ca

Parcelles cadastrées :

- De l'église : AA-141[F]-141[43][F1]

Ce bien figure en zone agricole (A) et urbaine (U) du Plan Local d'Urbanisme.

**Le détail de la réglementation de la zone du document d'urbanisme** peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-après, où en Mairie de la Commune où se situent les biens en question.

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit, **OU EN DEPOSANT UNE DEMANDE SUR SON SITE INTERNET A L'ADRESSE : [www.saferidf.fr](http://www.saferidf.fr), AU PLUS TARD LE 20/09/2021.** Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

SAFER de l'Île-de-France – 19 rue d'Anjou 75008 PARIS

Tél. : 01 42 65 28 42 - Fax : 01 42 65 08 50

**Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.**